



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

# Prise en compte des enjeux biodiversité Déconstruction entreprise STAR Châtelleraut (86)







AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine  
107 Boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86 011 POITIERS CEDEX

# Prise en compte des enjeux biodiversité Déconstruction entreprise STAR Châtelleraut (86)

Rédaction : Thierry DUBOIS


Relecture : Chloé DEPPE

NOV 2021

VIE-1121-22

**LPO Poitou-Charentes**

25 rue Victor-Grignard • 86000 POITIERS

Tél. 05 49 88 55 22 • [vienne@lpo.fr](mailto:vienne@lpo.fr) • Site : [poitou-charentes.lpo.fr](http://poitou-charentes.lpo.fr) •  LPO en Vienne



LPO France Partenaire officiel





**AGIR** pour la  
**BIODIVERSITÉ**

**Objet social de l'association :**

Agir en faveur de la nature et de la biodiversité sur le territoire national et ponctuellement à l'international, par des actions de connaissance-expertise et recherche, protection-conservation et défense, gestion et reconquête, éducation et valorisation.

**Nom des représentants de l'association :**

Allain Bougrain Dubourg, Président

Yves Verilhac, Directeur

Régis Ouvrard, Délégué territorial Poitou-Charentes

Céline Gracieux, Responsable Poitou-Charentes

**Adresse et coordonnées du siège social :**

LPO Poitou-Charentes

25 rue Victor-Grignard

86000 POITIERS

Tél. 05 49 88 55 22

Mél : [vienne@lpo.fr](mailto:vienne@lpo.fr)

Site : <https://poitou-charentes.lpo.fr/>

*Photo de couverture : Site de la STAR après la 1<sup>e</sup> phase de déconstruction sept. 2021 (Thierry DUBOIS LPO)*

# Sommaire

Présentation et justification du projet .....	4
Enjeux biodiversité .....	5
Démarche ERC .....	8
Accompagnement et suivi .....	12
Conclusion - État de conservation final de la population d’Hirondelle rustique .....	14
Bibliographie.....	15
Annexe.....	16

# Liste des figures

Figure 1 : friche industrielle de la STAR (pourtour bleu) et accès au sous-sol (flèche bleue) avant travaux de dépollution et déconstruction, à Châtelleraut .....	4
Figure 2 : friche industrielle de la STAR vue depuis l’avenue d’Argenson en septembre 2021 et accès au sous-sol (flèche bleue), à Châtelleraut .....	5
Figure 3 : Les trois nids d’hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i> , occupés en 2021, sous-sol STAR, à Châtelleraut .....	5
Figure 4 : Schéma de principe d’un abri à Hirondelle rustique .....	10
Figure 5 : schéma de principe de l’équipement du plafond de l’abri à Hirondelle rustique) .....	11

# Liste des tableaux

Tableau 1 - Statut des espèces protégées concernées par le projet .....	6
Tableau 2 - Analyse des effets potentiels sur l’espèce protégée concernée par le projet .....	8
Tableau 3 - Évaluation des impacts potentiels du projet sur l’espèce protégée .....	8
Tableau 4 - Calendrier de sensibilité de l’espèce protégée concernée par le projet.....	9
Tableau 5 - Évaluation, après évitement et réduction, des impacts résiduels du projet sur l’espèce protégée .....	9
Tableau 6 : Évaluation des impacts résiduels du projet sur l’espèce protégée, après évitement, réduction et compensation .....	12



# Présentation et justification du projet

## Présentation du site : Ancien site de la STAR à Châtellerault

Voir la note technique et son annexe produites par l'EPFNA (Note technique - STAR.pdf et Note technique - STAR - Annexe.pdf)

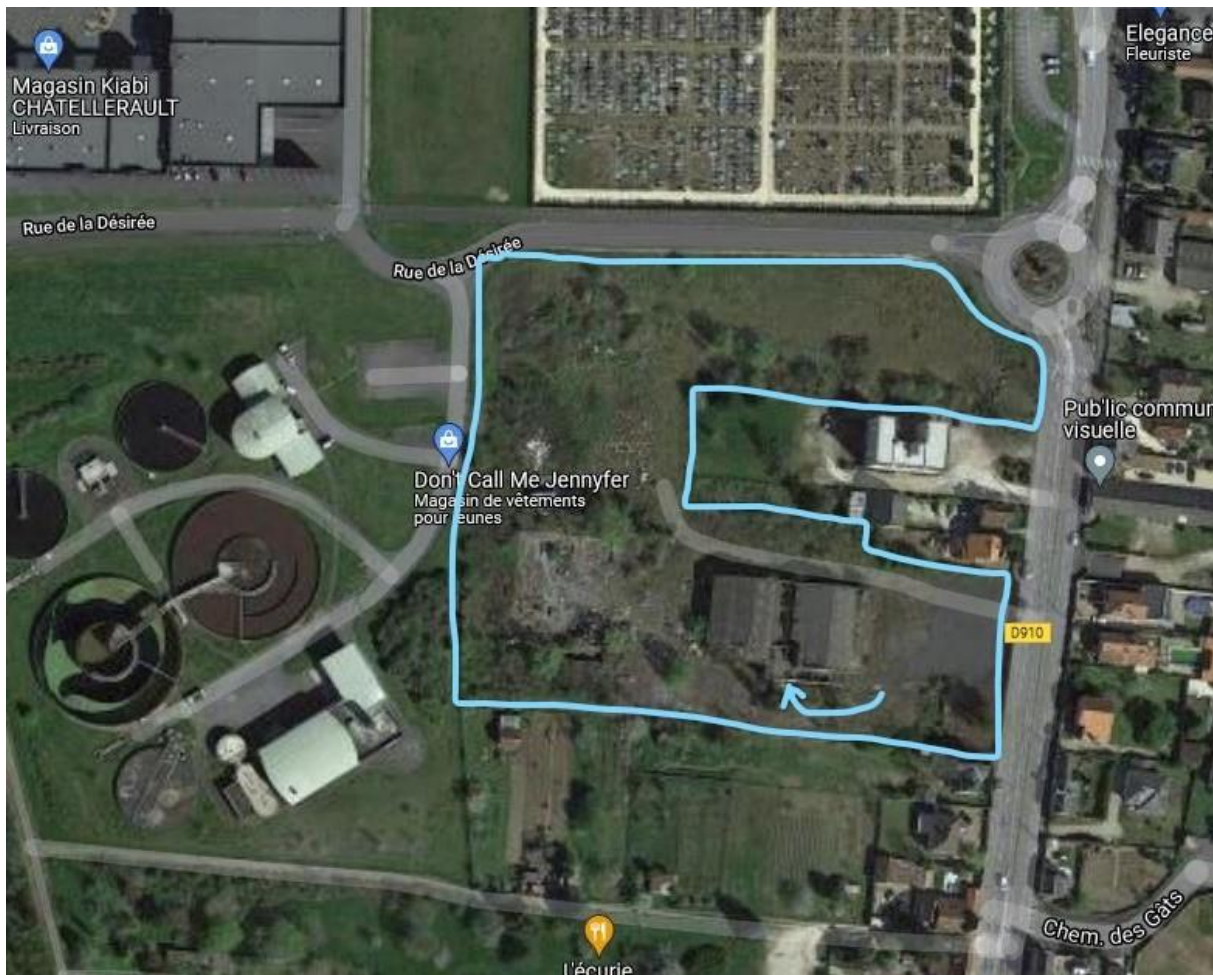


Figure 1 : friche industrielle de la STAR (pourtour bleu) et accès au sous-sol (flèche bleue) avant travaux de dépollution et déconstruction, à Châtellerault (86) ©Google Maps

## Contexte du projet : friche industrielle à réhabiliter

Voir la note technique et son annexe produites par l'EPFNA (Note technique - STAR.pdf et Note technique - STAR - Annexe.pdf)

## Calendrier prévisionnel de l'opération : 2<sup>nd</sup>e phase à venir

Voir la note technique et son annexe produites par l'EPFNA (Note technique - STAR.pdf et Note technique - STAR - Annexe.pdf)



## Enjeux biodiversité

En été 2021, durant la réalisation de la première phase de déconstruction du hangar le plus à l'Est, un conducteur de pelleteuse a remarqué des allers et venues d'hirondelles vers le sous-sol. La présence de nids a induit à l'arrêt du chantier et à la prise de contact avec la LPO.



Figure 2 : friche industrielle de la STAR vue depuis l'avenue d'Argenson en septembre 2021 et accès au sous-sol (flèche bleue), à Châtellerault (86) ©LPO

### Espèces protégées inventoriées

La base de données LPO (2005-2021) ne fournit pas de donnée historique affectée à ce site.

La visite du 7 septembre 2021 a permis de confirmer la reproduction de l'Hirondelle rustique dans le sous-sol maintenu. Les trois nids repérés (Figure 3) montrent des signes d'occupation récente (2021) correspondant à un maximum de trois couples (certains couples changent de nids entre deux nichées).



Figure 3 : Les trois nids d'hirondelle rustique *Hirundo rustica*, occupés en 2021, sous-sol STAR, à Châtellerault (86) ©LPO

## Fiche Hirondelle rustique *Hirundo rustica*

### Description

(D'après Michel Caupenne in Cahier d'habitat d'oiseaux)



Hirondelle rustique : mâle adulte (à gauche), femelle adulte (centre), et juvénile (à droite)

©François Desbordes LPO

Appelée aussi Hirondelle de cheminée, l'Hirondelle rustique se caractérise par une silhouette gracieuse et élancée, des ailes longues, triangulaires et effilées, un cou peu prononcé. Sa queue nettement échancrée comporte des plumes externes très allongées appelées « filets », plus longs chez le mâle que chez la femelle.

L'adulte possède un plumage contrasté. Le dessus du corps est bleu-noir uniforme aux reflets métalliques et le dessous est de blanchâtre à roussâtre. Le front et la gorge sont rouge foncé. Le bec et les pattes de faible taille sont noirs. Le jeune est plus terne avec le dessus mat, le front et la gorge roussâtres et les filets caudaux courts, voire absents au moment de la sortie du nid.

L'Hirondelle rustique est un oiseau bavard. En vol, elle lance constamment des cris aigus sonores suivis très souvent de rapides gazouillis. Le chant, en vol ou perché, comporte des gazouillements entrecoupés de trilles et de sons sifflés égrenés inlassablement.

Longueur totale du corps : 17-19 cm. Poids : 18 à 20 g.

### Statut de conservation et tendance (Tableau 1)

L'Hirondelle rustique est une espèce intégralement protégée par la loi du 10 juillet 1976 codifiée aux articles L 411-1 et suivants du code de l'Environnement et de l'arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Toute perturbation ou destruction des individus adultes, des nids ou des œufs constitue un délit sanctionné par la loi.

En déclin (-25,2% entre 2001 et 2019) en France, l'espèce l'est aussi au niveau européen. Elle est classée **Quasi menacée (NT)** en France et en Poitou-Charentes sur les listes rouges UICN.

Tableau 1 - Statut des espèces protégées concernées par le projet

Nom français	Nom scientifique	Statut juridique	LR Nationale	LR Régionale	Rareté Vienne
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	P	NT	NT	C

#### Statut juridique (Arrêté du 29 octobre 2009)

P Espèce intégralement protégée

**LR Nationale** Liste Rouge nationale (UICN - MNHN - LPO - SEOF - ONCFS, 2016)

**LR Régionale** Liste Rouge régionale (Poitou-Charentes Nature, 2018)

NT Quasi menacée (Near Threatened) : espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises

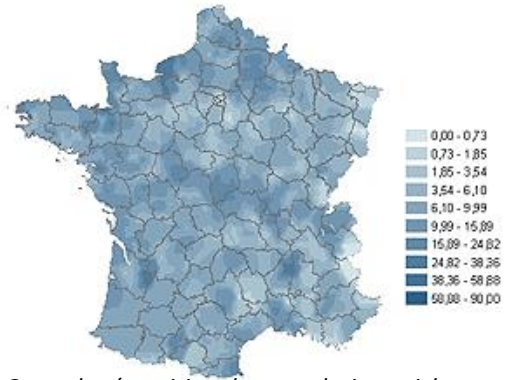
**Rareté Vienne** Degré de rareté - TR : très rare / R : rare / AR : assez rare / AC : assez commun / C : commun / TC : très commun

### Répartition et écologie

Étendue à l'Amérique du Nord et à l'Eurasie, l'aire de nidification de l'Hirondelle rustique englobe aussi le nord de l'Afrique.

À l'origine, elle installait son nid dans des abris sous roche ou à l'intérieur d'arbres creux. Les constructions humaines augmentant, elle y a trouvé des lieux propices à sa nidification au point de délaisser les emplacements naturels. Aujourd'hui, elle installe son nid dans la pénombre de toute sorte de bâtiment et dépend strictement de notre patrimoine bâti.

Plutôt rurale, elle occupe aussi les périphéries d'agglomérations riches en espaces verts. Elle aime les campagnes parsemées de bois et de haies, qui lui offrent des sites de chasse abrités du vent, mais aussi de points d'eau qui apportent une quantité d'insectes proies et de la boue pour construire son nid.



Carte de répartition des populations nicheuses de l'Hirondelle rustique en France



Grande migratrice, l'Hirondelle rustique parcourt jusqu'à 18 000 km par aller-retour entre l'Afrique subsaharienne et la France. Fin septembre, les individus se rassemblent en dortoir. Une chasse intense toute la journée leur permet d'accumuler les réserves nécessaires au long voyage qui les attend.

L'hirondelle revient généralement nicher à l'endroit qui l'a vu naître. Cela a fait d'elle un symbole de fidélité. Lors de son arrivée en mars ou avril, le mâle s'approprie un emplacement depuis lequel il chante pour attirer une femelle. Lorsque le couple est formé, la construction ou la réparation du nid prend une à deux semaines avant qu'il ne soit prêt à accueillir la première ponte, couvée 15 jours. S'en suivra une vingtaine de jours de nourrissage intense des jeunes au nid, avant une seconde ponte.

### Menaces

La disparition de l'élevage traditionnel et la suppression ou la fermeture des sites de nidification jouent un rôle important dans la régression de l'espèce. De plus, la réduction de la quantité d'insectes volants, par la suppression des haies, l'utilisation d'insecticides, le comblement des mares ou la mise en culture des prairies, affecte considérablement la ressource alimentaire. L'indisponibilité en boue (bords de mare ou rivière, flaques...) est un facteur aggravant en empêchant la fabrication ou la restauration des nids.



Hirondelle rustique prélevant des matériaux pour son nid ©J. Bisetti LPO

### Synthèse des enjeux

L'ancien site de la STAR (11 avenue d'Argenson, Châtellerault, 86) accueille dans son sous-sol une petite **colonie de reproduction d'Hirondelle rustique de 3 couples** (maximum). Cette espèce protégée, commune en Vienne, est classée « quasi menacée » sur la Liste Rouge nationale et la Liste Rouge régionale des oiseaux nicheurs.

# Démarche ERC

→ Les travaux vont concerner des sites de reproduction d'une espèce d'oiseau protégée.

## Recherche de solutions alternatives

La vétusté et la dangerosité des bâtiments ainsi que la pollution du site rendent impératifs les travaux programmés. Le projet de réhabilitation du site de l'ancienne STAR répond aux critères définissant un intérêt public majeur, pour des motifs « d'intérêt de la santé et de la sécurité publiques », selon l'article L411-2-4°-c) du Code de l'Environnement.

Il n'y a pas de solution alternative possible.

## → Analyse des impacts potentiels

Le chantier projeté au 11 avenue de l'Argenson à Châtellerault peut engendrer trois types d'effets : dérangement d'individus d'oiseaux, destruction d'individus et destruction de site de reproduction.

Tableau 2 - Analyse des effets potentiels sur l'espèce protégée concernée par le projet

Facteurs de détérioration	Effets	Caractéristiques	Niveau d'effet
- Présence humaine inhabituelle - Bruits humains et d'engins	<b>Dérangement</b> des oiseaux nichant dans le sous-sol	Indirect temporaire	<b>Faible</b> (absent hors période de reproduction)
- Destruction du site de reproduction	<b>Destruction d'individus</b> d'oiseaux (œufs ou poussins) nichant dans le sous-sol	Direct ponctuel	<b>Moyen</b> (nul hors période de reproduction)
	<b>Destruction de gîtes</b> de reproduction	Direct permanent	<b>Fort</b>

L'espèce protégée, utilisant le sous-sol à détruire, est analysée en fonction de son écologie et du nombre d'individus observés afin d'évaluer les impacts potentiels du projet sur sa population.

Tableau 3 - Évaluation des impacts potentiels du projet sur l'espèce protégée

Espèce	Effet potentiel du projet	Type d'effet	Niveau d'impact	Justification
<b>Hirondelle rustique</b> <i>Hirundo rustica</i>	Dérangement	Indirect temporaire	<b>Fort</b>	Espèce commune ; exigeante en site de nidification ; petite population nicheuse isolée en bordure d'agglomération (~3 couples)
	Destruction d'individus	Direct ponctuel		
	Destruction de gîtes	Direct permanent		



Il est réglementairement impératif de conserver les populations d'espèces protégées concernées par le chantier. Aussi, des mesures propres à éviter puis à réduire les impacts sont proposées.

## Mesure d'évitement

L'évitement est la solution la plus efficace et efficiente pour baisser la pression d'impacts du projet. L'organisation calendaire est la piste d'évitement impérative et fondamentale à mettre en œuvre.

### ME1 Phasage des travaux en respectant le calendrier biologique

Le Tableau 4 ci-dessous indique les périodes de sensibilité de l'espèce protégée utilisant le sous-sol. Il montre nettement la **période septembre à mars à privilégier pour une réalisation des travaux** évitant le plus d'impacts sur les individus de l'espèce protégée. **Aucune destruction d'individus n'est alors à craindre.**

Tableau 4 - Calendrier de sensibilité de l'espèce protégée concernée par le projet

Espèce concernée	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Justification
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>													Absente d'octobre à mars

Période critique
  Période très sensible
  Période sensible
  Période peu sensible

## Mesure de réduction

Les enjeux de dépollution (en particulier face au risque de contamination de la nappe alluviale par des hydrocarbures) risquent de ne pas permettre d'éviter les périodes sensibles. Une mesure est proposée afin de prévenir la destruction directe d'individus d'Hirondelle rustique.

### MR1 - Blocage de l'accès au sous-sol

Cette mesure doit être appliquée en cas de programmation d'intervention interceptant la période très sensible avril-septembre. Il s'agit d'empêcher les oiseaux d'accéder au sous-sol qui leur sert de site de nidification. Un filet étanche doit être appliqué au travers de l'entrée du sous-sol et les soupiraux doivent être obturés avant le début de nidification des hirondelles. Cette **obturation doit être en place avant le 30 mars et maintenue efficace jusqu'aux travaux.**

Une attention particulière devra être donnée lors de la pose d'un filet ou du colmatage afin de ne pas piéger d'individus à l'intérieur du sous-sol cavités. Les mailles du filet devront être assez petites pour ne pas permettre aux oiseaux de passer à travers ni de se piéger dans les mailles. Le filet devra être plaqué aux parois sans laisser d'accès possible sur les bordures (une hirondelle est capable de passer en vol dans une ouverture de quelques centimètres de haut).

## → Analyse des impacts résiduels après évitement et réduction

Le Tableau 5 analyse les impacts résiduels après application des mesures d'évitement et de réduction.

Tableau 5 - Évaluation, après évitement et réduction, des impacts résiduels du projet sur l'espèce protégée

Espèce	Effet potentiel du projet	Niveau d'impact	Évitement et Réduction	Niveau d'impact résiduel après E+R	Justification
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	Dérangement	Fort	ME1, MR1	Négligeable	Si chantier septembre à avril
	Destruction d'individus		ME1, MR1	Nul	
	Destruction de gîtes		Fort	Site de nids détruit	

ME1 Phasage des travaux en respectant le calendrier biologique - MR1 Blocage de l'accès au sous-sol

## Mesures de compensation

Les mesures d'évitement et les mesures de réduction ne suffisent pas à effacer les impacts potentiels du projet sur la population d'Hirondelle rustique. La destruction du sous-sol et donc des nids ne peut être évitée au vu de la dangerosité de l'infrastructure et de la nécessité de dépolluer le site. Ceci romprait le déroulement du cycle biologique de cette espèce qui ne montre pas d'autres stations à proximité. Il est donc indispensable de proposer des mesures de compensation et d'obtenir une dérogation de destruction au titre des espèces protégées.

### MC n°1 - Création d'un gîte de substitution

La mesure a pour objectif de créer sur le long terme un nouvel habitat de reproduction attractif pour l'Hirondelle rustique au plus proche du sous-sol utilisé jusqu'à présent.

À proximité immédiate de l'entrée actuelle du sous-sol, on construira un **édicule d'une douzaine de mètres carrés minimum propre à accueillir les hirondelles rustiques** (Figure 4). À cette fin, un bardage fermera au deux-tiers de la hauteur trois façades ouest, nord et est. Haut de trois mètres, le plafond en bois sur lambourdes assurera une certaine isolation contre la surchauffe par la couverture. Le comble pourra utilement être rendu accessible aux chauves-souris grâce à une unique ouverture (h 10 cm x L 40 cm) au plus bas en pignon est ou sud. Un passage d'homme sera aménagé afin de permettre une visite de contrôle de l'occupation de ce comble.

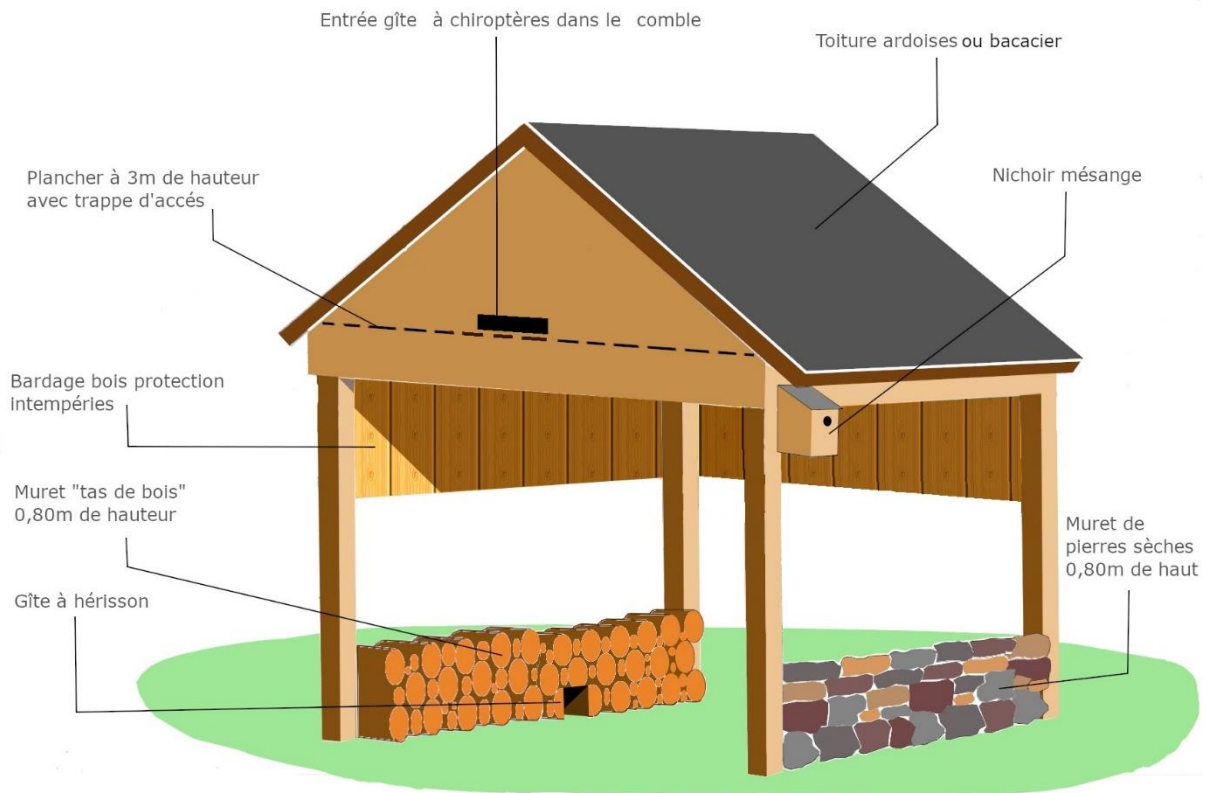


Figure 4 : Schéma de principe d'un abri à Hirondelle rustique (d'après S. Gervaise LPO)

### MC n°2 - Transfert des nids et pose de nichoir artificiels

Dans la mesure du possible, les **trois nids du sous-sol seront déposés** délicatement et réservés pour être fixés au plafond de l'édicule (Figure 5). On augmentera l'offre en installant **autant de nichoirs artificiels** ainsi que des supports facilitant la construction de nouveaux nids (pointes, planchettes et tasseaux).

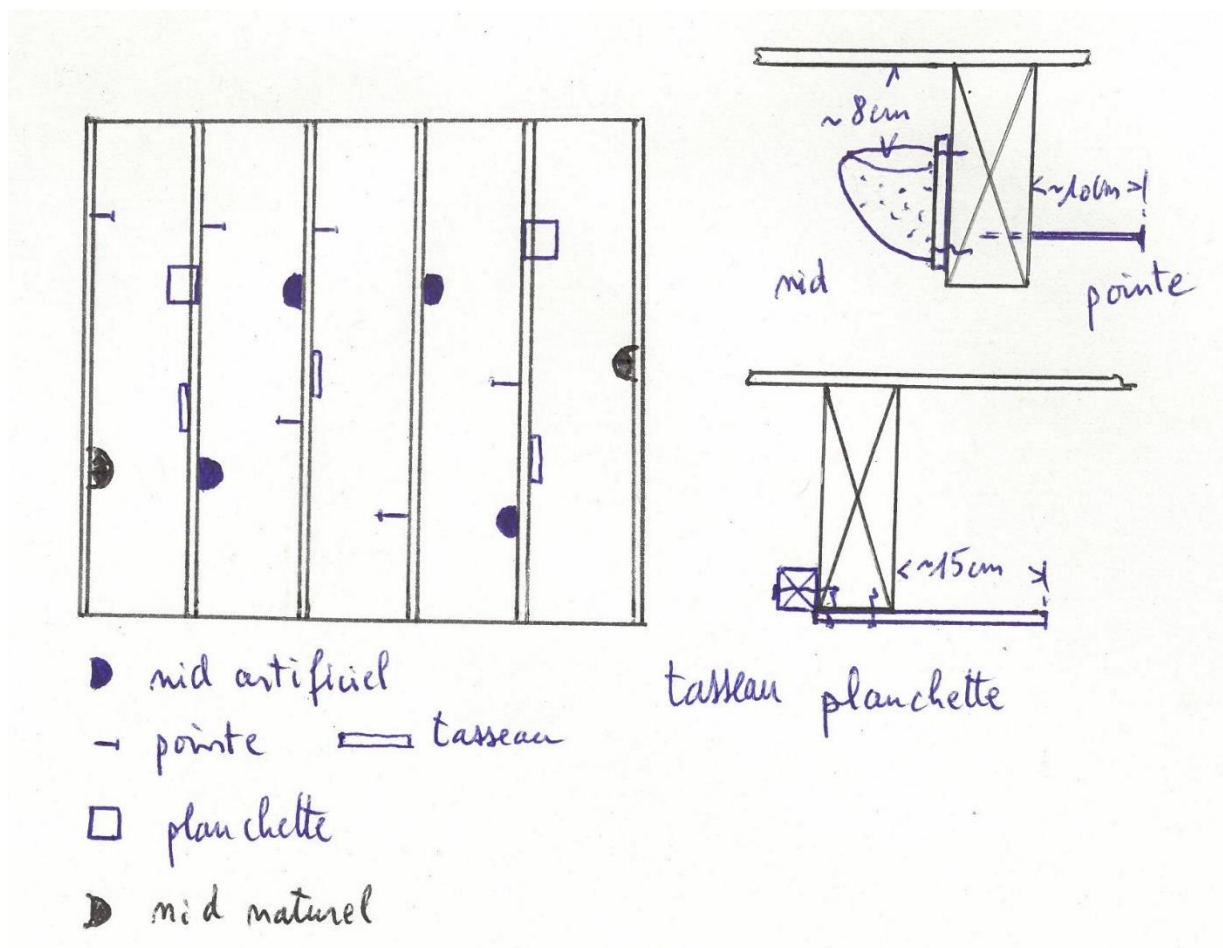


Figure 5 : schéma de principe de l'équipement du plafond de l'abri à Hirondelle rustique (LPO)

### MC n°3 - Flaque à boue et fauche tardive

Dans un environnement péri-urbain, les hirondelles peuvent avoir des difficultés à trouver la boue indispensable à la construction de leurs nids. Aussi on assurera cette ressource en créant une dépression de 2 à 3 m<sup>2</sup> à proximité de l'édicule. Il s'agit de créer une flaque de faible profondeur (< 10 cm au plus profond) et aux pentes très douces. Le fond en sera rendu imperméable par tassement et/ou apport d'argile. Son alimentation en eau peut être assurée par la collecte des eaux de pluie depuis la toiture de l'édicule.

Afin d'améliorer les ressources alimentaires pour les hirondelles rustiques, on s'interdira d'entretenir les surfaces herbacées du site de l'ancienne STAR entre mai et août. On y appliquera soit une fauche précoce, idéalement en avril, soit une fauche tardive, à partir de septembre, soit les deux. L'usage de pesticides « en plein » sera proscrit.

## ➔ Analyse des impacts résiduels après évitement et réduction

Le Tableau 6 analyse les impacts résiduels après application des mesures d'évitement, de réduction, et enfin de compensation pour l'Hirondelle rustique.

Le dérangement de cette espèce qui niche dans le sous-sol ne peut être totalement évité ni réduit puisque le gîte va être supprimé. En plaçant le site de substitution à quelques dizaines de mètres de l'entrée du sous-sol actuel, l'expérience a montré une très bonne adoption des nichoirs de substitution dès le premier printemps.

Tableau 6 : Évaluation des impacts résiduels du projet sur l'espèce protégée, après évitement, réduction et compensation

Espèce	Effet potentiel du projet	Niveau d'impact initial	E & R	Niveau d'impact après E+R	Compensation	Niveau d'impact résiduel	Justification
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	Dérangement	Fort	ME1, MR1	Négligeable	MC1 MC2	Négligeable	Solution de substitution temporaire incertaine
	Destruction d'individus		ME1, MR1	Nul	-	Nul	-
	Destruction de gîtes			Fort	MC1 MC2 MC3	Faible (court terme) à Nul (long terme)	Gîte de reproduction pour le long terme Bonne acceptation

ME1 Phasage des travaux en respectant le calendrier biologique - MR1 Blocage de l'accès au sous-sol

MC1 Création d'une gîte de substitution - MC2 Transfert des nids et pose de nichoir artificiels - MC3 Flaque à boue

## Accompagnement et suivi

La mesure comprend un accompagnement du maître d'ouvrage en phase chantier, durant toute sa durée, et un suivi d'une durée de trois ans, afin de d'évaluer l'efficacité des mesures d'évitement et de réduction.

### Accompagnement « biodiversité »

Le maître d'ouvrage a choisi d'être accompagné par la LPO Poitou-Charentes. Thierry DUBOIS, référent LPO « Biodiversité & Bâti » en Vienne (voir CV en annexe), est ainsi chargé du diagnostic initial, de l'analyse et de la démarche ERC quant à la prise en compte des espèces protégées. Il assurera un conseil pour l'application des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, que ce soit en amont du chantier et durant les travaux. En particulier, il accompagne les choix matériels et leur implantation pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

### Suivi de la population d'Hirondelle rustique

Un suivi ornithologique sera appliqué durant le chantier ainsi que sur deux saisons de reproduction supplémentaires après achèvement des travaux. Il portera sur l'Hirondelle rustique *Hirundo rustica* concernée par la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée. Son objectif sera de vérifier le maintien de la population reproductrice d'Hirondelle rustique du site. On suivra et on dénombrera donc l'occupation des nids déplacés ou artificiels, ou la construction de nouveaux nids par des hirondelles rustiques.



L'aire d'étude consistera en l'ensemble des parcelles de la STAR soit un peu plus de deux hectares. Les observations seront ciblées sur le bâtiment nichoir construit en compensation. La méthodologie s'appuiera sur un point d'observation statique de 1/2h à 1h à distance de l'édicule puis à une visite du bâtiment nichoir afin d'y noter les signes d'occupation. Enfin, on complétera par un parcours de l'ensemble du site pour y détecter son usage par des hirondelles. Une première sortie spécifique visera un milieu de matinée fin mai début juin afin de détecter une première nidification. Une seconde visite se tiendra mi-juillet pour mesurer le nombre de secondes nichées ou toute installation tardive.

Ce suivi de l'appropriation du bâtiment nichoir par les hirondelles rustiques sera mené durant trois années : 2022, 2023 et 2024. Un bilan annuel compilera les résultats du suivi et exposera les éventuels ajustements nécessaires à l'amélioration des mesures de compensation.

## Mesures complémentaires

Afin d'améliorer la capacité d'accueil de la biodiversité de l'édicule, il est proposé de :

- ménager un accès pour les chauves-souris vers le comble ;
- assurer l'obscurité du comble et y éviter les courants d'air ;
- Proscrire tout éclairage direct de l'édicule ;
- apposer un ou des gîtes pour oiseaux cavicoles : nichoirs pour moineaux derrière le pignon Est (accès au travers du bardage), nichoirs pour mésanges bleue (diamètre accès 26-28 mm) et charbonnière (diamètre accès 30-32 mm) ;
- un muret de pierres sèches et/ou un tas de rondins de bois serviront de gîtes pour la petite faune terrestre (hérisson, lézard, etc.).

## Information

Une démarche d'information sera nécessaire pour éviter tout dérangement néfaste à la nidification des hirondelles dans le bâtiment nichoir. Il conviendra notamment de signaler clairement le rôle de sauvegarde de la biodiversité dédié à l'édicule et aux éventuels gîtes artificiels complémentaires. Il sera utile aussi de communiquer sur la prise en compte des enjeux de biodiversité sur ce chantier auprès du grand public et des professionnels du bâtiment. Les résultats des suivis de l'occupation du bâtiment nichoir constitueront une bonne matière pour cette communication.

## Conclusion - État de conservation final de la population d'Hirondelle rustique

Le chantier de déconstruction du sous-sol de l'ancienne STAR concerne trois nids d'Hirondelle rustique, espèce protégée. Sa prise en compte dans le phasage et le calendrier ne permet pas d'éviter les impacts potentiels car le site de nidification sera détruit. En compensation, un gîte de substitution équipé des nids déplacés et de nichoirs spécifiques pour hirondelle rustique sera construit avant la démolition du sous-sol. Un suivi des travaux et post-chantier permettra d'ajuster ces mesures autant que de besoin.

Après application des mesures présentées (mesure d'évitement, mesure de réduction et trois mesures de compensation), avec l'accompagnement d'un écologue durant tout le projet, les impacts résiduels finaux du projet seront non significatifs. La population de l'espèce protégée concernée par le chantier de déconstruction pourra conserver son état de 2021 grâce à ce nouveau site de nidification, plus sécurisé.

**Au vue de ces analyses, il est demandé dérogation de destruction des 3 sites de nid d'Hirondelle rustique *Hirundo rustica*.**

## Bibliographie

ISSA N. & MULLER Y. coord. (2015). *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale*. LPO, SEOF & MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

Poitou-Charentes Nature (2018). *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes*. Dossier électronique ([http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/validation\\_csprn-uicn\\_lrr\\_oiseauxnicheurs\\_pc-2.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/validation_csprn-uicn_lrr_oiseauxnicheurs_pc-2.pdf)).

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine*. Dossier électronique (<http://www.uicn.fr/Liste-rouge-oiseaux-nicheurs.html>).

### Sites internet consultés

IGN - *Géoportail, le portail des territoires et des citoyens* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.geoportail.fr>

Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) - *INPN, Inventaire national du Patrimoine naturel* [en ligne]. Disponible sur : <http://inpn.mnhn.fr>

# Annexe

## Thierry DUBOIS

### Référent LPO Biodiversité & Bâti en Vienne

#### Accompagnement Biodiversité dans le bâti

- 2020 - Accompagnement d'Ekidom pour la prise en compte de colonies de martinets noirs et de moineaux domestiques dans la vaste opération d'isolation thermique extérieure des 4 Tours Roses à Poitiers (diagnostic, rédaction de la dérogation espèces protégées et mise en œuvre des mesures de réduction et de compensation).
- 2016 - Accompagnement de la SEM **SIPEA Habitats** pour la préservation des colonies de martinets installées dans des **immeubles locatifs** en voie d'être rénovés. Rôle joué : premières réunions de concertation avec la direction pour préparer un premier chantier d'une série à venir sur Poitiers (suivi de chantier et poses ou aménagements de gîtes de substitution envisagés).
- 2013 à 2015 - Accompagnement de **Pierre & Vacances** puis de la SNC Bois de la Mothe Chandeniers dans le cadre de la conception puis de la construction du **Center Parcs du Bois aux Daims** (Les Trois-Moutiers, 86). Rôle joué : référent biodiversité et bâti = identification des espèces ciblées par les aménagements (gîtes intégrés et nichoirs), concertation avec les architectes, croquis sur plan masse des emplacements de nichoirs et ajustements sur plan d'exécution, suivi de chantier. Suivi en phase exploitation de l'occupation des 350 nichoirs pendant 4 années (2015 à 2018) puis tous les 3 et 5 ans jusqu'en 2034.
- 2012 et 2013 - Accompagnement de l'**architecte Claudine Gaudin (Agence Duclos Architectes)** durant la conception et la construction du **Multipôle Enfance de Saint-Éloi** (Poitiers), bâtiment BBC Effinergie. Rôle joué : référent biodiversité et bâti = identification des espèces ciblées par les aménagements intégrés (5 pour mésanges et 4 pour martinets), concertation avec l'architecte, croquis aménagements sur plan masse et plans d'exécution, suivi de chantier, rédaction d'une notice d'entretien.
- 2005 - Accompagnement de la **Société Immobilière de Poitiers** et de la Mairie de Fontaine-le-Comte pour la résolution de problèmes de cohabitation entre locataires de la **résidence de la rue de Mars** et une colonie d'hirondelles de fenêtre. Rôle joué : référent biodiversité et bâti = écoute des résidents, diagnostic des désagréments, propositions et suivi des travaux de pose de planchettes adaptées.
- 2004 à 2012 - **Projet pilote « Oiseaux et patrimoine bâti »** : accompagnement de l'**architecte Claudine Gaudin (Agence Duclos Architectes)** durant la construction du **Centre de loisirs sans hébergement de Mignaloux-Beauvoir (86)**. Rôle joué : référent biodiversité et bâti = durant la conception, proposition par croquis de projets d'emplacement sur plan masse et vues générales ; ajustements après concertation avec les élus et les futurs utilisateurs ; croquis sur plan d'exécution et suivi de chantier pour la réalisation de et la 42 gîtes intégrés et 9 nichoirs visibles, pour oiseaux et chauves-souris. Suivi de l'occupation durant 5 années.

#### Formations/Conférences

- 2020 - Petit-déjeuner de formation de l'équipe du CAUE de la Vienne aux enjeux Biodiversité et Bâti, Chasseneuil. Rôle joué : Intervenant.
- 2014 - Présentation de l'opération pilote CLSH Mignaloux-Beauvoir au Club U2B, Paris. Rôle joué : Intervenant.

- 2012 - 5<sup>e</sup> colloque « Biodiversité et Gestion écologique des espaces publics » en Pays de Loire (Lycée Rochefeuille, Mayenne). Cibles : collectivités et APN. Rôle joué : Intervenant.
- 2009 - Journée annuelle de formation des agents instructeurs de permis de construire des services d'urbanismes de la Vienne (DDT, Poitiers). Rôle joué : Intervenant.
- 2009 - Journée de formation d'enseignants en lycées professionnels du bâtiment (Rectorat de Poitiers). Rôle joué : Intervenant.
- 2008 à 2010 - Articles dans différentes revues locales (bulletin de la CAPEB, revue Le Picton, bulletins municipaux...). Rôle joué : corédacteur.
- 2008 - Semaine biodiversité et bâti organisée par le PIE de Poitiers autour de l'exposition « Oiseaux et Patrimoine bâti » de la LPO Vienne (tout public). Rôle joué : guide de la visite commentée du site pilote CLSH Mignaloux-Beauvoir.
- 2006 à 2008 - Expo et conférence « Oiseaux et Patrimoine bâti – Architecture contemporaine favorable à la biodiversité » à Angoulême (tout public) ; durant l'AG de la CAPEB de la Vienne (artisans du bâtiment) ; à la Maison de l'Architecture de Franche-Comté et à la Maison de l'Architecture de Poitiers (monde l'architecture et tout public). Rôle joué : Intervenant.
- 2002 - Journée régionale d'information « Oiseaux et Patrimoine bâti : Comment cohabiter ? » à la Fédération Française du Bâtiment (Poitiers). Rôle joué : participation à l'organisation par la LPO Vienne et intervenant.

## Supports

- 2014 - article dans les Cahiers de la Construction Durable en Bourgogne. Rôle joué : corédacteur.
- 2008 et 2014 - Exposition tout public « Oiseaux et Patrimoine bâti » de 10 panneaux présentant les enjeux, les grands types de solutions, des exemples en neuf et en rénovation, ainsi qu'un point de vue historique (ce dernier panneau en partenariat avec Maisons Paysannes de Poitou-Charentes). Tirée en Vienne, Franche-Comté et Île-de-France. Rôle joué : coproduction de contenu, relecteur.
- 2006 - Dépliant tout public « Vous construisez ou rénovez ? Pensez aux oiseaux ! » distribué en particulier lors des expositions et avec les demandes de permis de construire de la Vienne (2 éditions en Vienne et réédition Champagne-Ardenne, Auvergne et Indre-et-Loire). Rôle joué : coproduction de contenu, relecteur.
- 2002 - Plaquette 4 volets Oiseaux et Patrimoine bâti dans le but de sensibiliser les collectivités et les professionnels à la problématique biodiversité dans le domaine du bâtiment (1<sup>e</sup> édition Vienne puis réédition Charente-Maritime et Champagne-Ardenne). Rôle joué : coproduction de contenu, relecteur.







*Jeunes hirondelles rustiques. Sophie Gauthier LPO*




AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**

## LPO Poitou-Charentes

25 rue Victor-Grignard • 86000 POITIERS

Tél. 05 49 88 55 22 • [vienna@lpo.fr](mailto:vienna@lpo.fr)

Site : [poitou-charentes.lpo.fr](http://poitou-charentes.lpo.fr) •  LPO en Vienne